## DÉPARTEMENT DE CHARENTE-MARITIME

AR Prefecture

017-251702197-20211214-B2021\_36-DE Reçu le 22/12/2021 Publié le 22/12/2021

# SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

\_

# Extrait du registre des délibérations du Bureau syndical

# Réunion du mardi 14 décembre 2021

Date de convocation : 29 octobre 2021

Nombre de membres en exercice : 21

Date d'affichage : 22 décembre 2021

Nombre de membres

{ présents : 16 absents : 5

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 16 Voix CONTRE : 0

Abstentions:

- Décision nº B2021-36

## **OBJET: Souscription d'emprunt pour financer le programme ER 2021**

L'an DEUX MIL VINGT ET UN, le QUATORZE du mois de DÉCEMBRE, mardi à 9 heures, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au siège du syndicat EAU 17, sous la présidence de Monsieur François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 29 octobre 2021.

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. François BRODZIAK, Président, MM. Christophe CABRI, Jean-Luc FOURRÉ, Thierry LESAUVAGE, Denis ROUYER, Mme Lydie DEMENÉ et M. Daniel BOURSIER, Vice-présidents, M. Sylvain LESPINASSE, Mmes Mariette ADOLPHE, Marcelle LYONNET, MM. Julien DURESSAY, Daniel PATTEDOIE, Patrick ORGERON, Christian LUCAZEAU, Jean-Paul GOUSSARD et Pierre GEOFFROY, formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIT EXCUSÉS: M. Jean-Marie PETIT, Vice-président, MM. Christophe BERTAUD, Jacky PROUTEAU et Franck PETITFILS.

MEMBRE DÉCÉDÉ : M. Bernard LEPIE.

#### (3 E)

M. le Président rappelle que, pour financer les travaux du programme 2021 d'électrification (ER 2021), le Comité du SDEER, réuni le 13 avril 2021, a prévu qu'il puisse être fait appel à l'emprunt.

Pour le programme ER 2021, le Comité a voté un montant d'emprunt de 4 800 000 euros. Une première tranche de prêt de 3 200 000 euros a été sollicitée, pour souscription en janvier 2022 et remboursement sur 15 ans.

M. le Président présente les offres reçues.

### AR Prefecture

017-251702197-20211214-B2021\_36-DE Reçu le 22/12/2021 Publié le 22/12/2021

#### (38 SO)

LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

Vu la délibération du Comité syndical du 13 avril 2021,

Vu le code général de collectivités territoriales, et notamment l'article L5211-10,

Vu la capacité de report d'emprunt de 2021 sur 2022,

Vu les offres de prêt présentées :

- 1 Décide de souscrire un emprunt de 3 200 000 euros à taux fixe et à remboursements mensuels pour le financement d'investissements : la première tranche du programme ER 2021 d'effacement de réseaux ;
- 2 Accepte l'offre de prêt de la Banque Postale du 8 décembre 2021, ayant les caractéristiques suivantes (ensemble les conditions générales CG-LBP-2021-12 y attachées) :
  - score Gissler : 1A;
  - montant du contrat : 3 200 000 euros, en une tranche obligatoire jusqu'au 01/02/2037 :
  - durée du contrat : 15 ans ;
  - taux d'intérêt annuel fixe de 0,63 %;
  - base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours ;
  - versement des fonds à la demande de l'emprunteur, jusqu'au 31 janvier 2022 avec versement automatique à cette date ;
  - échéances mensuelles pour les échéances d'amortissement et d'intérêts ;
  - amortissement : échéances constantes ;
  - remboursement anticipé autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant paiement d'une indemnité actuarielle ;
  - commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat ;
- 3 Mandate M. le Président, M. le 2ème Vice-président ou M. le directeur du SDEER pour signer toute pièce nécessaire à cet effet.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.

Pour copie certifiée conforme, Le 2<sup>ème</sup> Vice-président, Jean-Luc FOURRÉ

SDEER 2/2 Décision nº B2021-36